

N° 684
19 SEPTEMBRE
2009

LAUS

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO RÉSOLUS



Sur plusieurs dossiers majeurs, le ministre a annoncé qu'il prendrait des décisions dans les semaines ou les mois qui viennent.

La revalorisation de nos métiers, tant de fois annoncée, la réforme des lycées, la formation initiale des enseignants, l'avenir de l'orientation scolaire sont au menu.

Tout cela dans un contexte budgétaire qui ne peut que faire craindre une instrumentalisation de ces réformes avec

l'objectif d'économiser des emplois.

C'est dire si la période qui vient sera décisive. Le rapport de force est l'outil essentiel pour peser sur les choix du ministre. C'est ce rapport de force que le SNES entend construire dans le second degré avec l'ensemble des personnels. Certains d'entre vous peuvent s'interroger sur l'efficacité de l'action syndicale collective face à un ministre et un gouvernement qui semblent, contre vents et marées, ne pas vouloir tenir compte de l'aspiration des personnels et des usagers. N'oublions pas que c'est cette action collective qui a permis de faire reculer sur une réforme des lycées dont nous refusons le contenu, que c'est cette action collective qui a permis l'abandon du rapport Pochard qui remettait en cause des éléments majeurs de nos métiers, que c'est cette action collective qui a contraint d'ouvrir des discussions sur la revalorisation.

■ Daniel Robin, cosecraire général

RENTÉE 2009, BUDGET 2010, REVALO... LA GREVE EST NECESSAIRE

Après les mauvais coups de l'été (extension du travail le dimanche, vote de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », loi sur la mobilité des fonctionnaires), la rentrée apporte son nouveau lot d'attaques contre les acquis sociaux et les salariés. Le transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages s'accroît avec notamment la suppression annoncée de la taxe professionnelle et l'instauration de la taxe carbone, et l'augmentation du forfait hospitalier aggravera les inégalités.

De nouvelles régressions sur les retraites sont prévues tandis que le discours sur le déficit de la Sécurité sociale vise à détériorer notre système de santé sans analyse des causes des déficits.

Le tarissement des ressources de l'État engendré par la politique fiscale, les mesures de soutien à l'économie, essentiellement dirigées vers les banques, sont utilisés pour justifier de nouvelles suppressions d'emploi dans la fonction publique, poursuivre les réformes, peser sur la politique salariale et les pensions.

Dans l'Éducation, les remontées des académies confortent et précisent les analyses sur les conséquences des suppressions de postes (effectifs, pressions pour faire accepter des HS, offre de formation, services partagés, TZR, précarité...) cumulées depuis 2003 ; le discours rhétorique du ministère et des rectorats sur la rentrée prétendument réussie trouve

Suite page 2 >>>



WWW.SNES.EDU



7 OCTOBRE : MOBILISATION UNITAIRE

Le SNES appelle à participer aux manifestations du 7 octobre, journée internationale sur le travail décent, à l'appel de la CSI. Un préavis de grève est déposé pour faciliter les manifestations.



CETTE SEMAINE 3

• RENTÉE 2009

ENJEUX 4-5

• LA POSTE
• REVALO
• LYCÉE/COLLÈGE

MÉTIER-S-CARRIÈRES 6

• RETRAITES
• CPGE

SUR LE TERRAIN 7

• COMPLÉMENTS DE SERVICE
• GRIPPE



►► Suite de la page 1

RENTÉE 2009, BUDGET 2010, REVALO... LA GRÈVE EST NÉCESSAIRE

partout son démenti. Les dégradations de conditions de travail et d'enseignement sont nettement perceptibles par tous, élèves comme personnels. C'est pourquoi le Conseil national a décidé le lancement d'un plan d'action, une campagne offensive débutant par une Opération Vérité sur les conditions de rentrée, rassemblant les éléments les plus précis académie par académie, se poursuivant par la mise en lumière des besoins du second degré. Il faut par l'action collective contraindre le gouvernement à prendre des mesures positives sur le budget, la revalorisation, l'orientation, mettre en œuvre des réformes progressives sur le lycée comme le collège, grand oublié du discours ministériel.

Popularisant nos analyses et nos propositions soutenues par l'opinion, ces axes de campagne doivent convaincre le maximum de collègues de l'efficacité de l'action collective. Les amener à se syndiquer et à s'engager dans la grève de l'Éducation est plus que nécessaire dans le contexte actuel.

Ce premier rendez-vous national en octobre, avant le vote du budget, le SNES mandate la FSU pour le proposer aux autres fédérations ; il fera le point sur le bilan de ces rencontres lors d'instances tenues le 29/09.

Cette mobilisation dans notre secteur doit contribuer à dynamiser le mouvement interprofessionnel et l'amener à prendre rapidement les initiatives qui s'imposent.

Dans l'immédiat, le Conseil national a jugé fondamental dans le cadre de la défense des services publics de tout faire pour que la « votation citoyenne » organisée le 3/10 sur le statut de La Poste soit une réussite et recueille le plus de participation ; il appelle également à participer aux manifestations du 7/10, journée internationale sur le travail décent à l'appel de la Confédération syndicale internationale (CSI), manifestations qui doivent être le prélude d'initiatives interprofessionnelles fortes.

■ Frédérique Rolet

Publicité

MÊME APRÈS SA MORT, ON PEUT CONTINUER À AIDER CEUX QU'ON AIME.



ASSURANCE DÉCÈS

- Parce qu'on ne choisit pas le jour de sa mort et que la vie doit continuer pour ses proches, notre contrat Rassurercap* garantit le versement d'un capital (de 7 500 à 400 000 euros) aux bénéficiaires de votre choix. Et ceci, que le décès soit dû à un accident ou à une maladie.

C'est sans doute pour cela que, pour la 6^e année consécutive, la MAIF a obtenu le premier prix de la Relation Client dans le secteur assurance.**

* Rassurercap, contrat individuel d'assurance décès, est conçu et géré par Parivass-Maif, filiale assurance vie de la MAIF, régie par le Code des assurances.

MAIF ASSUREUR MILITANT

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° AZUR 0 810 500 810 (prix à l'nn appl. tant).

** Étude Benchmark TNS Sofres réalisée en avril 2008 auprès d'un échantillon de 4 000 personnes représentatives de la population française.

SAINT-LÔ LE PROCÈS



Le procès de Pascal Besuelle aura duré plus de cinq heures le 8 septembre à Coutances.

350 manifestants mobilisés par l'inter-syndicale de toute la Basse-Normandie étaient venus le soutenir à l'extérieur du tribunal, et une centaine était à l'intérieur du palais de justice. L'émotion était forte tant Pascal est estimé dans notre profession et au-delà. Elle s'accompagnait d'une profonde indignation devant cette accusation de violence sur agent de police lors de la visite du Président Sarkozy à Saint-Lô le 12 janvier 2009 : beaucoup de manifestants se rappellent encore des coups et des lacrymogènes de la police.

Durant l'audience les témoins se sont multipliés pour attester de l'attitude non violente de Pascal dans la vie et pendant cette manifestation. Le procureur a demandé deux mois de prison avec sursis (sans inscription au casier judiciaire) et 700 euros d'amende. L'avocat de Pascal a plaidé la relaxe démontrant que les faits n'étaient pas établis. Le jugement a été mis en délibéré au mardi 22 septembre.

À la sortie du palais de justice, très éprouvé par l'épreuve, touché par la longue salve d'applaudissements qui l'accueille, il s'exprime pour rappeler les combats à mener pour faire revenir près de sa famille à Cherbourg Nourredine Mezzouad expulsé récemment. Il dédie son intervention aux salariés du secteur privé quotidiennement victimes des licenciements et de la répression patronale, avant de remercier ses proches et tous ceux qui le soutiennent.

Si l'objectif était d'intimider par la répression syndicale, c'est raté. Pascal et les militants présents à Coutances continueront à lutter pour défendre les libertés publiques et gagner de nouveaux droits pour tous. ■ S2 Manche

RÉUNIS

Le 12 septembre, Emmanuel Oladipo a retrouvé sa femme et ses filles après avoir été expulsé le 15 juillet. Il a fait connaissance de sa fille Félicia née loin de lui le 30 août. Autre victoire pour Abel Gabriel Joao sorti de rétention le 8 septembre, après 15 jours loin de son fils Chamma qu'il élève seul. Pour faire respecter les droits de l'enfant : rassemblement RESF tous les dimanches à 16 heures sur le parvis de Notre-Dame jusqu'au 20 novembre où on fêtera les 20 ans de la convention internationale des droits de l'enfant. ■ Agnès Verdurand



BILAN RENTRÉE 2009

Malgré les discours du ministère et des rectorats sur le thème d'une rentrée « techniquement réussie », la réalité vécue par la masse des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation a une tout autre saveur.

Les informations que nous rassemblons mettent clairement en évidence une nouvelle aggravation. Le soi-disant maintien du H/E⁽¹⁾ cache des réalités moins rassurantes. Les effectifs par classe augmentent avec des écarts importants entre les établissements et même entre les classes d'un même établissement. Il n'est pas rare de voir dans un lycée une classe à trente-cinq ou plus à côté d'une classe du même niveau de la même section à moins de vingt-quatre, avec le but évident d'éviter les doublons dans les deux divisions. Quant à l'augmentation du nombre d'élèves en collège due en particulier à l'arrivée de tranches d'âge à fort effectif, elle a été sous-estimée.

Enfin, il a été constaté dans de très nombreux endroits une augmentation importante du mouvement d'élèves de l'enseignement privé vers l'enseignement public.

Le potentiel de remplacement est à un niveau extrêmement faible sous le double effet de la suppression de 3 000 emplois à cette rentrée et de l'affectation massive des titulaires remplaçants (TZR) sur des postes à l'année. On peut donc craindre que le remplacement des professeurs absents soit particulièrement mal assuré cette année.

À cela s'ajoute le triste constat d'un nombre croissant de postes vacants, permettant de faire la démonstration de l'insuffisance des recrutements. Cette situation est particulièrement criante pour les CPE, les CO-Psy et en documentation.

Les conditions d'emploi et de service d'un nombre croissant d'enseignants se dégradent encore plus :

pression pour faire accepter des heures supplémentaires

au-delà de la première heure supplémentaire, services de plus en plus nombreux sur plusieurs établissements (voir encadrés). Personne ne peut contester ces constats et leur origine : la suppression massive d'emplois dans le second degré.

Dans un tel contexte, la perspective de suppression de 16 000 emplois dans l'Éducation nationale apparaît comme une véritable provocation. ■

1. H/E : indicateur donnant le nombre d'heures d'enseignement dispensé par élève

OPÉRATION VÉRITÉ
Face au déni du ministère, le SNES avec le SNEP et le SNUEP lance une campagne intensive d'« opération vérité » sur les conditions de rentrée afin d'impliquer le maximum de collègues, alerter l'opinion, préparer les actions.

COMPLÉMENTS DE SERVICE

En cette rentrée, le nombre de collègues devant assurer un complément de service en dehors de l'établissement, qu'ils soient affectés en poste fixe ou sur zone de remplacement, est en très forte augmentation. La plupart de ces compléments de service résultent de la multiplication des heures supplémentaires dans la discipline, de la suppression d'enseignements et d'options et de l'organisation de la surcharge des effectifs afin de permettre la fermeture de classes et de doublons. Le SNES appelle l'ensemble des collègues à dénoncer ces situations. Partout aux côtés des collègues, le SNES est déterminé à mener l'action collective et la défense individuelle des syndiqués contre la dégradation des conditions de travail et la multiplication inacceptable des compléments de service.



HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La question du poids des heures supplémentaires est à nouveau centrale à cette rentrée.



Le gouvernement, toujours dans la logique du « travailler plus pour gagner plus » et de la réduction de l'emploi public, tente de faire absorber par les enseignants un nombre croissant d'heures supplémentaires. En effet, la résistance des collègues aux pressions diverses pour accepter ces heures n'a pas permis au ministère de « caser » l'intégralité de celles prévues à la dernière rentrée. Rappelons qu'une partie d'entre elles représentaient l'équivalent de 3 500 emplois d'enseignants supprimés au budget 2008 et que l'objectif du ministère était une deuxième vague de transformation au budget 2009, ce à quoi il a dû également renoncer devant les refus des collègues.

Dans beaucoup d'établissements, les enseignants sont aujourd'hui pressés d'accepter des heures supplémentaires par des chefs d'établissement qui mettent en avant les heures non assurées pour certains élèves. Cela revient à leur faire porter la responsabilité d'un choix politique dont les conséquences étaient connues d'avance, de l'administration notamment. Les collègues ne doivent pas se laisser impressionner : refuser les heures supplémentaires est un droit qui s'appuie sur des textes réglementaires incontestables (voir page 7).

CARTE SCOLAIRE

S'il a été peu question dans les médias à cette rentrée de l'assouplissement de la carte scolaire, les effets provoqués par cette mesure se sont aggravés dans de très nombreux secteurs géographiques.

Ainsi on a relevé des difficultés pour certains élèves à s'inscrire dans l'établissement de leur propre secteur. À l'inverse, la diminution parfois très importante des effectifs dans certains établissements fait craindre pour leur avenir et pour le maintien du service public d'Éducation dans plusieurs quartiers en difficulté.

Tout en rappelant son exigence du maintien d'une carte scolaire améliorée fondée sur la sectorisation, le SNES demande la création d'un observatoire afin d'étudier de façon rigoureuse les conséquences de l'assouplissement de celle-ci.

Au vu des conséquences de l'amplification des effets que nous avons pu observer en cette rentrée scolaire, l'objectif de la suppression totale de la carte scolaire qui reste prévue à la prochaine rentrée serait une pure folie.



PRÉCARITÉ

La détérioration de la situation des précaires et les perspectives d'un recours massif à la précarité sont les constats qu'on peut faire à cette rentrée.



La volonté du ministère de ne pas voir les précaires aller au-delà de 6 ans de contrat a de lourdes conséquences. Il s'agit pour le ministère d'éviter que ces précaires puissent bénéficier d'un CDI qui est de droit au bout de six ans, CDI qui leur permettrait une situation moins instable. Tous les précaires sont touchés par cette démarche et très nombreux sont ceux qui à cette rentrée se trouvent ainsi sans perspective de travail : enseignants contractuels, Assistants d'Éducation, AVS chargés de l'aide aux élèves handicapés. Cette situation est indigne.

Par ailleurs, l'insuffisance des moyens de remplacement à cette rentrée laisse augurer un recrutement massif de précaires en cours d'année, renforçant la part de personnels sans statut dans l'Éducation nationale.

Enfin le ministère ne cesse de développer les pires conditions d'emploi pour ces personnels, comme si la situation des contractuels était trop envieuse. Ce sont désormais des vacataires que les recteurs semblent vouloir recruter, ces personnels ayant un service limité à 200 heures d'enseignement par an. Il s'agit là d'un détournement des vacances qui ne doivent normalement pas être utilisées pour un service continu sur l'année mais pour des interventions ponctuelles.

Le SNES continue d'exiger un plan diversifié de titularisation pour les enseignants contractuels, une professionnalisation pour la mission d'aide aux élèves handicapés dans le cadre statutaire de la fonction publique, un statut d'étudiant surveillant pour assurer les missions de surveillance des élèves.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'enseignement privé dopé par le ministre

Le dopage est interdit, les aides indues en cachette à l'enseignement privé sont aussi méprisables. Cela n'empêche pas l'Éducation nationale

de tenter par tous les moyens de préserver l'enseignement privé des effets néfastes de sa politique budgétaire pour l'Éducation.

Les infirmières de l'enseignement public pour l'enseignement privé

Assurer le suivi de la santé des élèves de l'enseignement privé est normal mais imposer aux infirmières de l'enseignement public d'assurer cette mission dans le cadre de leur service est scandaleux. D'abord parce que leur statut prévoit leur service dans les établissements publics. Ensuite parce que les établissements privés recouvrent déjà, sur fonds publics, le forfait d'externat qui comprend le financement de cette mission de santé. Les infirmières affectées gratuitement et le forfait d'externat, l'État paie donc deux fois.

Un projet de budget moins dur pour les établissements privés

Le projet de budget 2010 prévoit la suppression de 1 400 emplois dans le privé et 14 000 dans le public. Un équilibre, d'ailleurs bien injuste pour l'enseignement public, prévoit que l'enseignement privé bénéficie (ou subit) 20 % des mesures arrêtées pour l'enseignement public. Un calcul de pourcentage élémentaire met en évidence que l'enseignement privé devrait subir la perte de 2 800 emplois au lieu des 1 400 prévus. Dans le cadre de la politique budgétaire du gouvernement en terme de suppressions d'emploi, c'est donc l'enseignement public qui paie cette « mansuétude ».

Le ministère devrait prendre garde. Ce type de manquement à la laïcité peut susciter des réactions puissantes. Une petite mise à jour sur le calcul des pourcentages s'impose rue de Grenelle.



VOIE PROFESSIONNELLE

La rentrée dans la voie professionnelle a vu la généralisation du « bac pro 3 ans ».

Théoriquement, les Secondes BEP devaient être remplacées par la nouvelle Seconde professionnelle, et des sections de CAP être ouvertes pour les élèves les plus fragiles. Concrètement, les recteurs ont limité à la fois les transformations des classes de BEP en Seconde pro et les dotations horaires correspondantes ; trop peu de classes de CAP ont été créées dans les lycées. Du fait de la crise, moins de jeunes ont pu s'inscrire en apprentissage. Par conséquent, les effectifs dans les classes de Seconde sont souvent très lourds, de nombreux jeunes n'ont pas trouvé

d'affectation ou n'ont pas pu s'inscrire dans la spécialité souhaitée. La mise en œuvre de cette réforme ne pouvait pas se dérouler plus mal, preuve d'une mauvaise réforme...



« On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est » JEAN JAURÈS

LA POSTE C'EST À NOUS DE CHOISIR

Alors que le contexte de crise rend particulièrement insupportable les inégalités, et remet sur le devant de la scène le rôle majeur des services publics, le Conseil des ministres a adopté le 28 juillet dernier le projet de loi visant le changement de statut de La Poste d'établissement public en société anonyme à capitaux publics.

Le débat parlementaire aura lieu à l'automne pour permettre l'examen au Conseil constitutionnel avant le 1^{er} janvier 2010 (date de la libéralisation totale du marché du courrier en Europe). Cette réforme ouvre la voie à une prévisible privatisation définitive. En effet, chaque fois que l'on a transformé un établissement public en société anonyme (France Télécom, GDF...), cette transformation a été suivie de la vente des actions de l'État pour la privatisation de la société. Les organisations syndicales représentatives ne s'y trompent pas et appellent à la grève l'ensemble des personnels de La Poste le 22 septembre.

Très impopulaire dans l'opinion publique à en croire les sondages, le projet a été plusieurs fois reporté après plusieurs campagnes du comité national contre la privatisation de La Poste, regroupant plus de 60 organisations (syndicales, politiques, associatives) et dont le SNES avec la FSU est partie prenante. Aujourd'hui, le comité organise une votation citoyenne dans tout le pays entre le 28 septembre et le 3 octobre pour permettre à tout citoyen majeur de s'exprimer en pour ou contre le projet gouvernemental. Si des millions de voix se font entendre, il sera difficile au gouvernement de les ignorer ! Des comités locaux se mettent en place dans la plupart des départements, de nombreuses municipalités se sont d'ores et déjà engagées à organiser le référendum populaire.



Le SNES appelle à participer massivement à la votation, à informer les parents d'élèves et les élèves majeurs sur l'initiative. En lien avec les comités locaux, il appelle les sections d'établissement à aider à l'organisation du vote là où les municipalités ne l'organisent pas, y compris en tenant des urnes devant les établissements scolaires.

Bulletins de vote, feuille d'émargement, tracts d'information, liste des comités et contacts sont disponibles sur le site du SNES et sur le site du comité national (www.appelpourlaposte.fr), le dépouillement étant assuré par le comité local ou à défaut par le comité national. Les résultats seront « proclamés » le 4 octobre.

L'enjeu est considérable, pour l'avenir de La Poste bien sûr, mais aussi plus largement pour tous les services publics. Une large participation enclencherait en effet une dynamique formidable susceptible de relancer les initiatives lancées l'an dernier dans le cadre de l'appel « le service public notre richesse ».

■ Claudie Martens



LYCÉE LE MINISTRE S'OBSTINE

Luc Chatel continue d'annoncer vouloir mettre en œuvre une réforme du lycée à la rentrée prochaine.

Les grands objectifs de cette réforme seraient définis d'ici la fin du mois, une consultation sur les « questions techniques » prendrait deux mois, et déboucherait sur une communication ministérielle début janvier pour un projet couvrant les trois années du lycée.

Contraint par ces délais, le ministère laisse entendre qu'il ne touchera ni aux contenus des programmes ni aux horaires disciplinaires. Que reste-t-il alors à réformer ? Options de détermination, accompagnement, orientation ? Comment peut-on prétendre améliorer réellement la réussite des élèves sans traiter la question des contenus disciplinaires, des pratiques pédagogiques, des conditions de travail des élèves et enseignants, des taux d'encadrement... ?

On voit clairement que sur ce dossier le gouvernement est coincé entre les contraintes budgétaires qu'il s'est imposées et la volonté d'aller vers les prochaines élections dans un climat social le plus apaisé possible.

Nous sommes bien loin d'un projet politique pour l'École considérée comme une priorité nationale.

Pour le SNES, démocratiser le lycée n'est pas



jouer les voies et les séries les unes contre les autres. Ce sont TOUS les jeunes qu'il convient d'amener au baccalauréat ! Diffusons et imposons notre projet « Pour un lycée démocratique » (plaquette jointe à ce numéro).

■ Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

Séries STI-STL

Le rapport Descoings avait noté l'urgence nécessaire de réforme pour les séries technologiques industrielles. Le SNES exige qu'un projet de réforme des séries STI-STL, respectant la diversité de ces formations et leur spécificité, soit mis en débat dans les plus brefs délais. Le ministère devrait reconnaître l'expertise de notre organisation sur ces questions et entendre nos exigences et revendications pour une réforme ambitieuse des séries technologiques industrielles.

CAMPAGNE COLLÈGE REPRENONS LA MAIN

La campagne « collège » est désormais lancée, avec une rubrique spécifique à la Une de notre site. Elle fera l'objet d'articles dans chaque US, voire de publications grand public.

Cette campagne, nous la voulons dynamique avec l'ensemble de la profession, en lien avec ce que vivent les collègues au quotidien dans leurs établissements. Elle doit leur permettre de débattre de tout ce qui touche à l'exercice de leur(s) métier(s) et d'être, avec le SNES, une force de propositions pour viser la réussite de tous et relancer la démocratisation.

Sans être en réaction à des annonces du ministère, qui prétend que la loi Fillon règle tous les problèmes, cette campagne se fera en lien avec toutes les mesures et injonctions imposées depuis quelques années (note de vie scolaire, socle commun, livret de compétences, ZEP, carte scolaire...) qui dégradent considérablement nos conditions de travail comme les conditions d'étude de nos élèves, dénaturent nos métiers, renforcent les inégalités... Cette campagne se déclinera de manière mul-



tiplée tout au long de l'année (enquêtes en ligne ou appels à contributions, témoignages de collègues rendant compte des difficultés rencontrées comme des réussites, débats dans les établissements, déclarations à la presse, colloques...). Elle doit permettre d'associer les parents d'élèves, des chercheurs, et d'impliquer les militants du SNES à tous les niveaux. Tous les outils pour mener les débats seront consultables sur le site (enjeux, mandats du SNES, matériel de campagne...).

■ Monique Daune

Hausse du forfait hospitalier : inacceptable !

Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le gouvernement envisage une hausse du forfait hospitalier, actuellement de 16 euros. Il feint de croire que les malades seront remboursés par leur complémentaire alors que 7% des Français n'en ont pas et que toutes ne remboursent pas le forfait ! Cette hausse ne pourrait qu'aggraver les renoncements aux soins (qui concernent déjà 14% d'entre nous). Au nom de la réduction du déficit, sont prises chaque année des décisions de déremboursements, de nouvelles franchises, de nouveaux forfaits. Le « reste à charge » pour les patients s'accroît en conséquence. Cela ne résout en rien le déficit lié au chômage, aux exonérations de cotisations sociales, à la mauvaise organisation du système de santé. Le mouvement syndical, les associations de malades, le mouvement mutualiste doivent se mobiliser pour refuser ce nouveau coup et faire entendre leurs propositions alternatives.

Enseignants-documentalistes

Pour pallier la vacance d'au moins 460 postes en documentation, les rectorats poursuivent leurs bricolages : reconversion souvent imposée et sans formation, pression sur des collègues en difficulté professionnelle et sur des TZR d'autres disciplines pour accepter une affectation au CDI... La documentation devient de plus en plus la variable d'ajustement d'une piètre gestion des ressources humaines. Quel mépris pour les collègues concernés comme pour la qualification des professeurs documentalistes ! Les 20 ans du CAPES (1989-2009) auraient pu être fêtés autrement. Contactez-nous sur documentalistes@sned.edu

Orientation à Nice

Le 7 septembre, les CO-Psy de l'académie de Nice se sont mobilisés massivement (plus de 50% des personnels) devant le rectorat, pour manifester leur colère face à la dégradation de leurs conditions de travail et au démantèlement du service d'orientation. Ils ont signifié au recteur leur détermination à poursuivre leur action, pour obtenir des personnels titulaires sur les postes non pourvus (perte de 17



ETP). Cette action s'inscrit dans la perspective d'actions nationales en novembre.

© DR

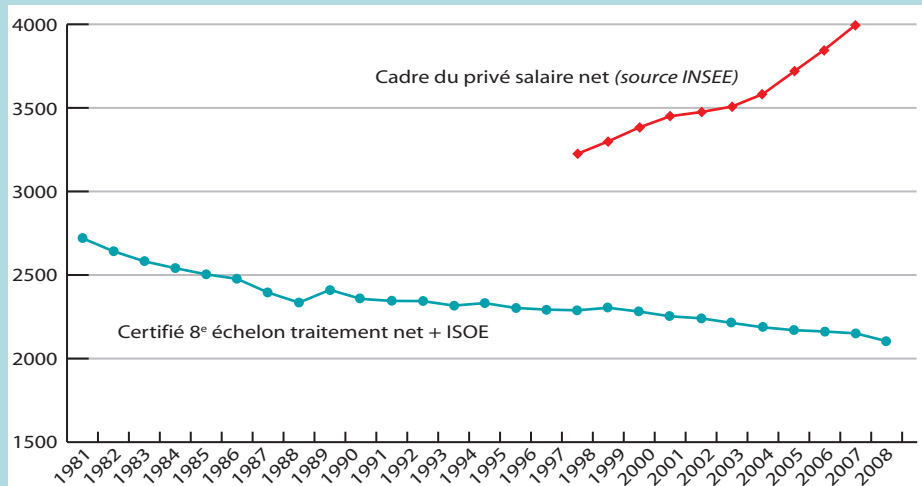
« Beaucoup de réflexion et non beaucoup de connaissance, voilà à quoi il faut tendre »

DÉMOCRITE

REVALORISATION PASSER DES PAROLES... AUX ACTES!

Au grand jury RTL/LCI, Luc Chatel annonce qu'il va s'engager sur la revalorisation des enseignants et indique qu'il faut boucler les discussions en janvier-février pour une application à la rentrée 2010.

CERTIFIÉ ET CADRE DU SECTEUR PRIVÉ : L'ÉCART SALARIAL SE CREUSE



Commentaires

Salaires mensuels nets moyens en euros 2008 d'un professeur certifié au 8^e échelon et d'un cadre du privé. Graphique réalisé par le SNES, source INSEE

Lecture : en 2007, un certifié au 8^e échelon percevait un traitement net avec la part fixe de l'ISOE de 2151 € tandis qu'un cadre du privé percevait en moyenne 3997 €.

Côté calendrier, il est en effet plus que temps d'accélérer le pas et les discussions pour aboutir à des décisions, le précédent ministre n'ayant cessé de tergiverser.

QUELLES PISTES AVANCE LE MINISTRE ?

« Pas assez payés en début et milieu de carrière » dit-il. Lorsqu'un certifié néorecruté a un salaire équivalent à 1,2 SMIC, il est peu de dire qu'il est mal payé. Le ministre propose d'augmenter les salaires de débuts de carrière des néorecrutés. Mais il oublie totalement l'autre versant de cette réalité : un certifié au 11^e échelon gagne en euros constants le salaire d'un certifié au 9^e échelon en 1981.

Disons-le tout net : une revalorisation « significative », c'est à la fois remettre à niveau l'ensemble des rémunérations et tenir compte de l'élévation du niveau de recrutement. C'est une revalorisation générale que la profession attend et pas des ajustements limités aux débuts de carrière. C'est indispensable !

Hormis les débuts de carrière (les cinq ou six premières années d'exercice), l'une des pistes évoquées est celle du « travailler plus » cher à Sarkozy : lier les améliorations à l'accomplissement de missions supplémentaires telles le tutorat. Il faudrait donc augmenter sa charge de travail si l'opportunité se présente, accepter le « donnant-donnant » et des mesures qui discriminent les collègues en terme de rémunération et de carrière au sein des équipes, favorisant les uns contre les autres. Le SNES considère que les missions complémentaires à ce qui constitue le

« cœur de notre métier » doivent être reconstruites, d'abord par des décharges de service mais que cette reconnaissance ne peut être un substitut à la revalorisation nécessaire de tous et qu'elle ne peut pas aboutir à des discriminations entre collègues, ce qui aurait pour conséquence de fragiliser les équipes pédagogiques.

L'autre piste ministérielle, c'est de mettre en œuvre le « droit individuel à la formation ». C'est une aspiration et un besoin professionnel à part entière.

CHICHE, M. LE MINISTRE !

Il y a beaucoup à faire alors que la formation continue recule chaque année un peu plus dans les académies et se circonscrit de plus en plus aux besoins de l'institution. Mais là encore cela ne peut remplacer la revalorisation salariale. Refonte de l'ensemble des grilles indiciaires, accès de tous à la hors-classe, raccourcissement de la carrière, les discussions ne peuvent esquiver ces questions cruciales. Les pistes de Luc Chatel ne semblent donc guère plus satisfaisantes que celles évoquées par le cabinet Darcos en juin dernier lors des groupes de travail. Formation continue, fins de carrière, conditions de travail et d'emploi sont à traiter aussi de manière sérieuse et pas à l'aune du dogme gouvernemental de la réduction du nombre de fonctionnaires. Pour une véritable revalorisation, la mobilisation de la profession va être essentielle dans le débat que Luc Chatel dit vouloir ouvrir le 1^{er} octobre à l'occasion d'un comité technique paritaire ministériel. ■ Xavier Marand

FORMATION DES MAÎTRES UNE CIRCULAIRE À RÉÉCRIRE

Le ministère a publié le 20 août 2009 une circulaire sur l'organisation de stages pour les étudiants en master préparant un concours de recrutement.

Rédigée sans aucune concertation, cette circulaire pose de nombreux problèmes, simples « malentendus » selon le ministre de l'Éducation nationale...

Elle prévoit des « stages en responsabilité » pour les étudiants qui prendraient en charge une classe en lieu et place de l'enseignant titulaire pour une durée de 108 heures. Contre les engagements pris l'année passée, elle autorise un service de 18 heures hebdomadaire, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives, notamment l'utilisation des étudiants comme moyens de remplacement. Ajoutons le fait que ce sont les chefs d'établissement qui seront chargés de déterminer les conditions du stage (choix des classes, des activités...) et de confier d'autres tâches aux collègues déchargés de fait de leurs classes. La mise en place de cette circulaire se fait de façon très disparate selon les académies. Ainsi, à Montpellier ces stages devaient se dérouler en deux périodes distinctes pendant lesquelles les élèves auraient suivis des cours délivrés par un étudiant de master préparant un concours. L'action du SNES semble avoir conduit le recteur à donner de nouvelles consignes qui, si elles éliminent les points les plus inadmissibles, s'inscrivent encore dans l'esprit de la circulaire nationale toujours inacceptable.

Si le SNES n'est pas opposé à ce que les étu-

Strasbourg, refuser l'annualisation

Après Rennes l'année passée, c'est au tour du recteur de Strasbourg d'affecter des stagiaires IUFM pour 9 heures hebdomadaires, en considérant que l'année scolaire ne comporte que 32 semaines de cours effectifs. Le SNES s'oppose à cette interprétation abusive et rappelle que le temps de service des enseignants est défini de façon hebdomadaire, sur 36 semaines. Le temps de service des stagiaires IUFM ne peut donc être supérieur à 8 heures par semaine (le SNES revendique 6 heures hebdomadaires). Le SNES interviendra à tous les niveaux pour rétablir ces collègues dans leur droit.

dants préparant le concours puissent réaliser des stages d'observation et de pratique accompagnée dans le cadre de la préprofessionnalisation, ceux-ci doivent être conçus en articulation avec les contenus de formation universitaire, et les impératifs de formation doivent primer sur les questions de gestion.

Dans cet esprit, le choix des classes, du niveau, de la prise de responsabilité, des activités, relève du rôle du conseiller pédagogique, seul à même de juger des capacités du stagiaire en fonction de la discipline d'enseignement ou du niveau de ses classes.

Devant les nombreuses dérives qui seront générées par cette circulaire, le SNES en demande le retrait et exige l'ouverture de discussions sur la formation initiale professionnelle des enseignants. La mise en place de stages d'observation ou de pratique accompagnée doit faire l'objet de concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation des maîtres.

■ Emmanuel Mercier

FSU PRÉPARONS LE CONGRÈS FÉDÉRAL

Tous les 3 ans, la FSU organise son Congrès national.

Le prochain se déroulera à Lille du 1^{er} au 5 février 2010.

Cette semaine de débats, de construction collective d'un projet revendicatif est précédée par un vote des adhérents sur l'orientation fédérale et le rapport d'activité.

Organisé dans chaque établissement par les S1 du jeudi 5 au jeudi 26 novembre, essentiel au fonctionnement démocratique de la FSU, ce vote définit l'orientation et la composition des instances.

Le congrès national sera précédé par des congrès départementaux.

La préparation du congrès fédéral et des congrès départementaux est un enjeu majeur pour le développement de la FSU. Dans tous



les S1 des réunions préparatoires devraient être organisées, sur la base de prérapports qui seront publiés dans un supplément de la revue fédérale POUR.

Le SNES et ses adhérents doivent prendre toute leur place dans la préparation du Congrès et L'US publiera régulièrement les éléments des débats. ■ Roland Hubert

Défenseur des enfants

Le gouvernement a décidé de supprimer le Défenseur des enfants.

Le SNES avec la FSU s'indigne d'une telle décision qui se traduira par un grave recul. Cette instance indépendante a fait la preuve de son efficacité en matière de recours, de médiation et d'accompagnement des enfants pour le respect de leurs droits. Sans doute était-ce trop pour un gouvernement qui n'hésite pas à porter atteinte aux droits fondamentaux des enfants, surtout lorsqu'ils sont étrangers.

Lien : snes.edu rubrique *communiqués*

Cayenne (Guyane)

La FSU a appelé à deux premières journées de mobilisation, les 8 et 11 septembre, pour protester contre la situation dramatique de l'école guyanaise. Elle exige l'arrêt de la transformation des heures poste en HS, le respect du règlement des CAPA et CCP, le retour à un véritable barème, seul garant de transparence pour les affectations des professeurs non titulaires.

Parallèlement, le personnel administratif bloque le rectorat avec, lui aussi, un cahier de doléances chargé : respect des travailleurs, du dialogue social, titularisations,



© DF

restitution de postes.

Du coup, le CTPA que la FSU avait décidé de boycotter est renvoyé *sine die* !

La tension est palpable, ceci sur tout le territoire guyanais, de Papaïchton à Saint-Georges, et les mots d'ordre de grève, quasi quotidiens, se généralisent, établissement après établissement.

Charente

Le collège Jules-Verne à Angoulême est en grève pour la rentrée.

Les enseignants de ce collège de 488 élèves réclament depuis plusieurs années un poste de conseiller principal d'éducation. La demande est accentuée cette année par l'augmentation de l'effectif de l'établissement en raison d'un assouplissement de la carte scolaire. Malgré le dépôt d'un préavis de grève début juillet, l'administration est restée sourde à la demande. La quasi-totalité des enseignants (27/28) n'a pas assuré la rentrée les 2, 3 et 4 septembre. La seule proposition d'un CAV (Contrat d'avenir) affecté à la vie scolaire a été jugée inacceptable. La suspension de la grève à partir du 8 ne signifie pas l'abandon de la revendication, mais la continuité de l'action sous une autre forme.

« La cohésion sociale est due en grande partie à la nécessité pour une société de se défendre contre d'autres » HENRI BERGSON

RETRAITES

INEGALITÉS RÉELLES

Le printemps 2010 apparaît désormais comme un rendez-vous où « tout est ouvert ». Actuellement, le débat se concentre sur la question des compensations accordées pour la naissance et l'éducation des enfants. Un dossier qui est lourd d'enjeux.

Les réformes de 1993 et de 2003 pénalisent particulièrement les salariés ayant connu des carrières courtes et hachées, le plus souvent des femmes. Leurs pensions sont inférieures de 30 % à celles des hommes¹ au régime général, et de 16 % dans la fonction publique de l'État.

Dans un contexte de réduction des pensions, face aux contestations juridiques de l'attribution de majoration ou de bonification aux mères seulement, le risque de voir s'accroître les inégalités au nom de l'égalité est réel.

Pour les fonctionnaires, le gouvernement doit répondre à un avis motivé de la Commission européenne mettant en cause la bonification d'un an accordée pour les enfants nés avant 2004, sous la condition déjà restrictive² d'une interruption d'au moins deux mois de l'activité professionnelle. Recevant les organisations syn-

dicales, Eric Woerth a indiqué que le gouvernement souhaitait s'en tenir aux dispositions adoptées en 2003 et argumenterait en ce sens auprès de la Commission à partir du constat des inégalités de fait. Toutes les organisations syndicales ont exprimé le refus de nouvelles régressions. La FSU, rejointe par plusieurs autres organisations, a récusé l'idée que la réforme des bonifications intervenue en 2003 ait fait consensus.

Pour le régime général, la proposition adoptée par le CA de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et que le gouvernement dit vouloir reprendre, ne fait pas l'unanimité, la CGT et la CFTC ayant voté contre. Une première année serait attribuée à la mère, au titre de la maternité, la seconde serait attribuée pour « l'éducation » à l'un des deux parents, qui devraient exprimer leur choix avant les quatre ans de l'enfant. À défaut, cette deuxième année reviendrait à la mère. Cette disposition serait applicable pour les enfants à naître. Pour les enfants nés auparavant, il est souhaité des modalités permettant l'attribution de deux années à la mère.

Ces orientations doivent encore être traduites dans la réglementation; L'US et le site du SNES³ tiendront les syndiqués informés. La FSU poursuivra son action contre les régressions de 2003.

■ Anne Féray

1. Pensions actuellement liquidées.
2. Liste limitative de situations dans la fonction publique.
3. www.snes.edu; rubrique Retraite; le débat



© Daniel Marquary

CPE

PÉNURIES ACADÉMIQUES

Les chiffres sont têtus, le faible recrutement de CPE produit ses effets. Les seuls 200 postes ouverts, uniquement au concours externe depuis quatre ans, ne suffisent pas. Le nombre de titulaires est insuffisant dans toutes les académies. De nombreux postes sont restés vacants à l'issue du mouvement intra-académique: quinze à Rennes, douze à Nantes, quatre à Toulouse... Les quelques TZR qui restent ne couvrent pas les besoins en remplacement et sont nommés à l'année pour la plupart. Le potentiel de remplacement est devenu peau de chagrin (- 50 % à Bordeaux, à Nantes, Versailles, - 20 % à Grenoble). Parallèlement, les possibilités de mutation au mouvement inter se limitent à des capacités déconnectées des véritables besoins des académies.

Les départs à la retraite et les sorties du corps ne sont pas compensés, ce qui laisse des établissements sans CPE titulaire et bloque les créations de poste dans des collèges encore sans CPE. Pour pallier ce déficit, certains rectorats redéployent ou suppriment des postes. Le recours aux non-

titulaires a repris, alors que les possibilités de titularisation pour ces personnels précaires sont de plus en plus difficiles. Le concours interne, gelé depuis 2007, est enfin rouvert suite à nos demandes réitérées. Mais nos interrogations demeurent quant à l'ampleur des recrutements internes et externes. Il est nécessaire d'augmenter les postes aux concours pour couvrir ne serait-ce que les besoins existants (500 postes par an). L'annonce, à grand renfort médiatique, des campagnes ministérielles contre la violence à l'école et l'absentéisme, se heurte à l'incohérence de cette politique comptable, sans projet ambitieux et cohérent de vie scolaire.



Pour le SNES, il est urgent de constituer partout des équipes pluriprofessionnelles complètes, compétentes et bien formées, dont le CPE est un membre incontournable; c'est une nécessité pour mener, dans la concertation, l'accompagnement et l'encadrement des élèves - notamment les plus fragiles - la prévention comme le lien avec les familles.

■ Valérie Héraut

CPGE

IL FAUT DÉMOCRATISER

Les effectifs des CPGE semblent augmenter, avec sans doute un plus grand nombre de boursiers accueillis, mais on observe toujours des disparités entre les lycées.

Faute d'une volonté politique audacieuse, la procédure admission-postbac ne parviendra pas à les résoudre. Pour le SNES, il faut renforcer le recrutement de proximité et atténuer la concurrence néfaste que prônent certains lycées. La ministre Valérie Pécresse n'a pas craint d'annoncer que l'objectif des 30 % de boursiers en prépas serait atteint dès cette rentrée, avant même de connaître leur nombre exact. Volontarisme? Exagération? De fait, on attend une augmentation sensible, notamment grâce au relèvement du plafond d'attribution des bourses. Les candidatures d'élèves d'origine modeste sont encore insuffisantes car la sélection sociale est très dure en amont. Les opérations ponctuelles, même estampillées d'un label sportif, « cordée de la réussite », sont très en deçà des enjeux d'une réelle démocratisation des prépas.

RESSERRER LES LIENS AVEC LES UNIVERSITÉS

La coopération pédagogique doit être au cœur des conventions locales établies entre lycées et universités. La DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) indique que les éventuels frais d'inscription universitaires doivent être réduits et correspondre à des services effectifs (bibliothèque, sport). Elle souligne qu'il est illégal de réserver une convention aux seuls étudiants de prépa inscrits à l'Université. Le SNES souhaite que la DGESIP clarifie les principes qui



© BS

pourraient régir les conventions: elles définissent les poursuites d'études possibles à l'Université et reconnaissent pleinement les crédits ECTS attribués par les conseils de classe de CPGE. Rappelons que toute convention doit être examinée et votée par le CA du lycée, occasion de discuter entre collègues et de nouer des contacts avec les universités.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site avec sa rubrique consacrée aux classes préparatoires <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3188>

N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du SNES enseignant en prépa en envoyant un courriel au secteur.

■ Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu

Programmes publiés pendant l'été

Thèmes français-philo, géographie, culture générale, TIPE: BO n° 27 du 2 juillet 2009. Horaire des Khâgnes, objectifs de formation suite à l'introduction du français dans la banque d'épreuves, BO n° 31 du 27 août 2009.

PROGRAMMES SCOLAIRES CORRIGES ATTENDUS

En **technologie**, les nouveaux programmes dénaturent la discipline et leur mise œuvre pose problème: aucune formation des collègues, locaux inadaptés, matériel didactique non budgété. Le SNES sera attentif à ce qu'aucun collègue ne refuse d'appliquer ces programmes pour des raisons d'absence de locaux adaptés et de matériel ne soit inquiété.

En **lettres**, les programmes de collège révèlent une vision figée de la discipline (retour de la leçon de grammaire, peu de littérature contemporaine et/ou extra-européenne...) et laissent de côté des pans entiers de la discipline (étude

documentaire, littérature de jeunesse, étude de la presse...). Au nom du socle commun, ils imposent une vision simplificatrice, voire fautive, d'un certain nombre de notions qui mènent à de graves non-sens. Une remise à plat s'impose. En **histoire des arts**, certains principaux imposent des thématiques et un travail interdisciplinaire au mépris de la circulaire d'août 2008, empiétant ainsi sur la liberté pédagogique des collègues. En outre, un cadrage de l'épreuve du brevet est urgent.

Enfin, les équipes pédagogiques ne devaient pas être contraintes de renseigner les **livrets de compétences** cette année, afin de leur laisser le temps de se l'approprier. Or il semblerait que certains chefs d'établissement souhaitent les imposer. En **mathématiques**, le SNES demande une consultation des enseignants sur les aménagements des programmes de Première et Terminale, dans la continuité du programme de Seconde.

Le SNES a sollicité une mise au point et a écrit au directeur de la DGESIP sur tous ces sujets.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu



© Clément Martin

Éducation au développement durable (EDD)

Du 27 au 29 octobre 2009 se dérouleront à Caen, les deuxièmes Assises nationales de l'EDD. Co-organisées par le Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement dont le SNES est membre actif, les Assises ont pour vocation de permettre à chacun de s'exprimer sur la question. Les enseignants sont particulièrement concernés car aujourd'hui l'EDD est intégrée dans les programmes d'enseignement et fait l'objet de projets dans des démarches globales d'établissement (E3E). Nombre d'interrogations se posent quant aux pratiques, au contenu et aux moyens mis en place par le ministère pour l'accompagnement des enseignants.

Inscription et programme complet sur le site Internet <http://assises-eedd-2009>



BILLET D'HUMEUR

Retraités

Oui, la pension, traitement continué, est une rémunération du travail! L'État, mauvais patron pour la masse de ses agents, a modifié, sans concertation réelle avec leurs organisations en 2003, leurs droits, à la baisse, pour les femmes encore plus! 360 mds d'euros pour les banques, 65 mds d'euros de dégrèvements fiscaux par an pour les entreprises, mais les pensions sont ajustées au 1^{er} avril, la Sécu est sciemment ruinée et, après l'Hôpital, la Poste irait au privé?

Une réponse: se syndiquer, agir!

93%

Retraite: les Français veulent donner leur avis
Interrogés par France Info et 20 minutes, 93 % de la population

se disent préoccupés par la réforme des retraites. Ils rejettent le relèvement de l'âge de départ (63 %), la diminution des pensions (89 %) et l'augmentation de la durée de cotisations (66 %).

Le questionnaire, ne mentionnant pas la piste d'une augmentation des financements, demeure incomplet et la population n'a donc pas été interrogée sur son acceptation d'une réforme alternative. Elle apparaît pourtant prête à intervenir dans le débat puisque 81 % des personnes interrogées seraient favorables à un référendum.

Orientation

Sans aucune concertation, le recteur de Créteil, répondant à l'appel d'offres de M. Hirsch, a sollicité des chefs d'établissements pour des expérimentations, qui anticipent tous les mauvais coups contre le service public. L'expérimentation retenue vise à créer un « nouveau corps » de responsables des études par niveau, selon le modèle anglo-saxon, ouvert aux CPE et aux enseignants en reconversion. Ces « nouveaux conseillers » non psychologues assureraient le suivi des élèves et l'intervention dans les classes pendant que les CO-Psy assureraient les réponses en ligne sur la plateforme de l'Île-de-France. Refusons cette nouvelle réglementation.

« Les esclaves perdent tout dans leurs fers, jusqu'au désir d'en sortir » JEAN-JACQUES ROUSSEAU

COMPLÉMENT DE SERVICE AFFECTÉE... ENFIN PRESQUE

Professeur de mathématiques, j'ai été affectée lors du dernier mouvement intra en poste fixe au lycée Saint-John-Perse de Pau. Enfin presque...

En réalité le SNES m'apprend que c'est un poste à complément de service, pas très loin, certes, mais quand même ; en clair s'annoncent déplacements, difficultés d'intégration dans les équipes, anonymat, moins de disponibilité pour les élèves... Cerise sur le gâteau, ce poste est prévu sur deux mi-temps, alors que je suis à 80 % (14 h. 40). Cela n'arrange personne, ni moi, ni le collège de Jurançon qui a déjà besoin d'un poste, ni le lycée qui dispose d'heures supplémentaires. Début juillet, on respecte ma quotité horaire : 8 h. 40 au lycée et 6 heures au collège. Dommage... 6 heures en maths ne correspondent à rien en collège ! Je prendrai une classe et pour le reste « on m'occupera », me dit-on. Par ailleurs, au lycée, les besoins réels s'élèvent à 9 heures de maths... Pourrai-je effectuer mon service sur un seul établissement ? La section académique défend mon dossier au cours des phases d'affectation des TZR, essayant de faire nommer des titulaires-remplaçants sur les heures du collège ; parallèlement, j'écris à l'IA et au rectorat pour qu'ils réexaminent mon affectation. Fin de non-recevoir. Stupeur devant ce refus qui ne semble motivé par rien, mais qui est confirmé par l'arrêté que je reçois le 17 juillet.



La dernière semaine d'août, me voilà repartie : je fais une lettre de recours gracieux auprès du recteur, avant le dernier groupe de travail sur les TZR où mon « cas » est à nouveau débattu ; parallèlement, le S2 intervient auprès de l'IA. Mais ma situation n'évolue pas et deux vacataires sont nommés sur les 9 heures du lycée. Ce n'est que le jour de la rentrée que j'apprends que je suis affectée entièrement sur le lycée. Ma situation aurait pu se régler en quelques minutes et a mis deux mois à trouver une solution. Pour résoudre mon cas, l'IA a transféré le vacataire du lycée au collège mais il lui sera beaucoup plus difficile de cacher les besoins en mathématiques du collège de Jurançon. J'espère que cela permettra de rouvrir le poste qui y avait été fermé à la rentrée précédente : ne nous laissons pas faire ! ■ Claire Dumont

PANDÉMIE GRIPPE A H1N1

La liste des établissements touchés s'allonge quotidiennement, la grippe est désormais une réalité pour beaucoup de collègues et d'élèves.

Outre la controverse sur la communication du gouvernement, le coût financier et l'opportunité des mesures (1,5 milliard dont près d'un milliard pour les vaccins, dont la rapidité de mise sur le marché interroge), d'autres questions se posent. Si les fermetures visent à limiter les pics de maladie qui provoqueraient la saturation des services sanitaires et hospitaliers, pour le SNES, qui est intervenu en août auprès du ministre, cet objectif légitime ne doit pas conduire à remettre en cause les services et les pratiques pédagogiques des collègues. Ainsi, nous avons protesté contre la décision de certains rectorats de supprimer la chorale au prétexte d'éviter les rassemblements d'élèves. On peut s'étonner que le « rassemblement » de plus de 35 élèves dans une classe ne suscite pas la même réaction. Le SNES a rappelé également que les enseignants avaient l'habitude d'assurer la continuité pédagogique auprès de leurs élèves et qu'il fallait leur faire confiance. L'utilisation d'internet, le lien avec les élèves et les parents n'ont pas attendu la grippe. Toute proposition d'organisation de l'établissement en cas de fermeture doit être débattue et doit être proportionnée à l'enjeu que représente une semaine de cours non assurée. Cette pandémie, qui pourrait ne pas être la

dernière, doit être l'occasion pour le SNES dans les établissements de mener campagne sur :
 • le respect des règles d'hygiène et sécurité dans les établissements (identifier l'ACMO⁽¹⁾ qui doit disposer d'un temps dévolu à sa mission, et exiger produits de toilette et d'entretien en quantité suffisante, demander la réunion des Commissions hygiène et sécurité (CHS) ou demander leur création...);
 • l'exigence d'une médecine de prévention à l'Éducation nationale : celle-ci est aujourd'hui inconsistante faute de moyens humains et matériels : visites médicales inexistantes, rares déplacements du médecin de prévention.
 Des négociations sur la santé au travail sont en cours dans la fonction publique, l'Éducation nationale doit prendre rapidement les mesures pour que la santé au travail ne soit pas qu'un affichage de circonstance.



■ Elizabeth Labaye

(1) ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

DEUX QUESTIONS À VINCENT METZGER

Secrétaire du S1, lycée d'Arsonval, Saint-Maur-des-Fossés (94), académie de Créteil

L'US : Ton lycée a été touché précocement : peux-tu raconter ?

V. M. : Six cas d'élèves grippés (H1N1 non confirmée), dans une même classe de Première vendredi 4 septembre. Le proviseur prend la décision d'isoler ces élèves pendant la journée. Le samedi 5, le préfet du Val-de-Marne ordonne la fermeture de cette classe pendant une semaine. Large présence médiatique autour et à l'intérieur du lycée. L'administration doit mettre à la porte une équipe de télévision entrée clandestinement. Mardi 8, le diagnostic grippe H1N1 est confirmé pour huit élèves de la classe concernée ; lundi 14, retour des élèves au lycée.

L'US : Comment le rectorat a-t-il réagi ?

V. M. : Lundi 7, à l'heure où le SNES avait appelé à une AG, arrivée d'une délégation conduite par le directeur de cabinet du recteur : un médecin rappelle d'abord quelques éléments sur ladite grippe et invite les professeurs qui se sentent en situation de risque à le rencontrer. Mais surtout, une lourde équipe (cinq personnes) est venue mettre en place le « cartable électronique » et organiser immédiatement une journée de formation, en priorité pour les professeurs de la classe « fermée » mais aussi, explicitement, pour tous les autres. Procédures assez faciles à appliquer pour les enseignants mais manifestement encore insuffisamment préparées : les transmissions aux élèves ont été particulièrement laborieuses. Le contenu de ce qui est proposé va bien au-delà de ce que demande une absence d'une semaine : numérisation des cours, envoi de devoirs, corrections de devoirs, tout est prévu pour une gestion à distance de l'enseignement pour une longue période. En l'état actuel, une forte inquiétude demeure chez les collègues mais l'information sera plus fiable après l'AG que nous avons organisée jeudi 17 à midi et à laquelle les collègues annoncent massivement leur participation.



NON AUX DÉRIVES

Les services sur plusieurs établissements rendent les conditions de travail inacceptables pour une part de plus en plus importante de nos collègues. Le SNES s'oppose à ces pratiques et considère que la modalité normale d'exercice du métier est l'affectation sur un établissement dans sa discipline de recrutement. Dans ce cadre, les compléments de service ne se justifient que dans des situations très spécifiques (par exemple, les établissements ruraux isolés, le maintien d'une offre de formation...). Partout où les compléments de service sont la conséquence de l'attribution d'heures supplé-

mentaires dans la discipline, le SNES s'engage à défendre individuellement et collectivement les collègues concernés. Prenez contact avec la section académique du SNES qui vous conseillera. Le SNES considère que l'attribution des compléments de service incontournables devrait être faite sur la base d'une information claire et transparente. Ces situations devraient donner lieu à des mesures de compensations aussi bien en terme d'allègements de service que dans l'attribution d'indemnités spécifiques. Le SNES portera ces revendications lors des audiences avec le ministre. ■ Xavier Marand

Refuser les HS : un droit

Une heure supplémentaire année (HSA) est une heure effectuée toute l'année au-delà du maximum de service (18 heures pour un certifié, 15 heures pour un agrégé). Les textes réglementaires sont très clairs sur plusieurs points :
 • Une seule HSA peut être imposée (décret 99-880 du 13 octobre 1999, voir site www.legifrance.gouv.fr).

• Ne sont pas soumis à cette obligation les collègues dans les situations suivantes : CPA, temps partiels, certificat médical, et les chefs d'établissements doivent aussi prendre en compte l'éducation des enfants en bas âge, la préparation des concours.
 • La situation s'examine de manière individuelle. Par exemple, les heures de décharge de service

éventuelles (première chaire, labo...) viennent en déduction du maximum de service. Ainsi, un certifié ayant une heure de première chaire a un maximum de service devant les élèves de 17 heures effectives : l'HSA impossible est donc la 18^e heure devant les élèves et le collègue est fondé à refuser une 19^e heure qui serait alors sa deuxième heure supplémentaire. ■ F.B.-A.F

Petite fable

En mars 2009, le CTPA de l'académie de Reims décide la création d'une section BTS SP3S (post-bac ST2S/SMS) dans un lycée de Reims (avec une équipe de profs préparés et des structures sanitaires et sociales pour l'accueil des étudiants). En juin 2009 un nouveau ministre est nommé. Que croyez-vous qu'il advint ? En septembre 2009, le BTS est créé dans sa « bonne ville » de Chaumont-sur-Marne !

Guy Rocques

Guy Rocques est décédé brutalement le 3 septembre dernier. Membre de la CA du S3 d'Amiens depuis 1971, secrétaire académique du SNES de 1983 à 1993, membre de la CA nationale, puis secrétaire départemental de la FSU-80 jusqu'en 1995, il était resté très actif après sa retraite, consacrant notamment ses dernières années tant au SNES qu'au RESF. Le SNES lui a rendu hommage à l'occasion de ses obsèques qui se sont tenues à Abbeville le 10 septembre, en présence de Frédéric Rolet. Les grandes qualités humaines de Guy, gentillesse, humour, bienveillance, manqueront tant aux SNES qu'à ses proches auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Effectifs pléthoriques, réduction de service

Les classes à effectifs pléthoriques se multiplient en lycée. À partir de 8 heures de cours devant 36 élèves et plus, tout enseignant bénéficie d'une heure de décharge statutaire. Faites valoir vos droits ! (Voir aussi les questions réponses en ligne : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3181>)

Le SNES a rencontré l'inspection générale de STMS

Le jeudi 10 septembre, la rencontre a permis d'acter des points importants : l'IG demandera au ministère que les Activités interdisciplinaires (AI) soient évaluées ; elle demandera des consignes pour l'élaboration d'une batterie de sujets de STSS dans toutes les académies pour l'oral de rattrapage de la prochaine session du bac. Par ailleurs, l'IG adressera une lettre à tous les recteurs pour les inciter à maintenir ou à recréer des préparations aux concours paramédicaux et sociaux post-bac. Enfin, elle pèsera de tout son poids pour que soit tiré un bilan de la réforme de la série ST2S (contenus des programmes, horaires, baccalauréat) dans le cadre de la rénovation souhaitée de la voie STI. Un compte rendu plus exhaustif sera publié dans les prochains jours.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Paris 15^e, loue chambre dans grand appartement tt confort, 400 euros/mois. Libre de suite. Mail : sanniercorinne@yahoo.fr

Paris 13^e proche 5^e loue petit studio meublé, calme. Tél. 06 87 34 03 10.

Lyon, F2 meublé, garage, 580 €/mois + ch. Tél. 06 87 27 34 45.

(56) Damgan, loue à l'année T3 neuf, rdc, terr. + jard. clos + cellier + gar. ind. + 1 pl. de pkg - chauff. ind. élec. - calme - prox. plages et comm., libre 01/12/09, 650 €/mois. Tél. 06 21 64 25 48.

Paris 14^e, près RERB, coll. cherche pour petit fils T2, octobre 2009 et plus. Tél. 01 46 60 84 08. lilya.rajchman@numericable.fr

91250 St-Germain-les-Corbeil (sortie 28, N104). Loue duplex meublé 40 m². 1^{er} ét. : séjour + chambre (lit 140). R.d.c. : cuisine. Parking + pergola + jardin, 750 €/mois c.c. Tél. 06 83 27 54 56.

(06) Cagnes-sur-Mer, loc. longue durée, F2, v. mer, refait neuf, meublé. 800 euros/mois, charges incl. + élect. Tél. 06 61 12 74 57 ou dpiscianz@voila.fr

Ile-de-Ré, jolie mais. conf. Port, plage, piste cycl. 20' La Rochelle. Ttes périodes, dès l'automne. Tél. 05 46 35 97 56 / 06 10 71 24 75.

Cordoue, T2. Tél. 06 42 74 27 08.

Nice, loue 2 p. meubl. calme, 5 mn de la mer, 350 €/sem. Tél. 06 12 21 09 46.

Hyères port (83), studio tt conf., loggia, park., linge fourni, 395 €, 1^{er} au 15 oct. Tél. 01 47 30 19 72. Luberon, loc. charme, calme, vac. ttes sais. pr privat., mas, pisc., jeux d'ext., activ. mult. Tél. 04 90 68 22 21, www.provence-lourmarin.com

Les 2-Alpes, T2 30 m², tt confort, 4/5 personnes, balcon, pied pistes, ttes saisons. Tél. 04 78 73 24 30 / 06 13 48 22 63.

Budapest, bel apt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entier. neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER
Vd, Sud Minervois, village classé, maison en pierre, 8 fenêtres, plein sud, lumière traversante. 167 000 € (à débattre) propr. denise.sabourin@gmail.com

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

DIVERS

Concerts pédagogiques (Brel, Beatles, Amérique du Sud) dans tous établ. scol. Tél. 03 27 92 06 76, www.del-gado.com

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000 €. Occasion, neufs, px importateur... Livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV. www.300pianos.fr

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Échanges scolaires

Canada
Une enseignante de français de Québec souhaite mettre en place un échange épistolaire en français pour ses élèves de 12-13 ans (groupes de 29 élèves). Thèmes d'échange à définir avec les enseignants concernés.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu.

Italie
Deux enseignantes italiennes (une enseignant l'italien et l'autre le français dans un institut professionnel d'hôtellerie et restauration) de Molfetta, dans les Pouilles, seraient intéressées par un échange d'élèves ou d'enseignants.



C'est la rentrée et en ces temps de réforme nos publications peuvent vous aider

POUR ABORDER PLUS SEREINEMENT L'HISTOIRE DES ARTS : Apprendre à regarder des œuvres d'art : apports culturels et méthodologiques

Cet ouvrage résolument pédagogique propose des analyses d'œuvres plastiques qui confrontent les divers apports culturels et méthodologiques permettant d'approcher les multiples aspects d'œuvres. (Moyen Âge, Renaissance et XVII^e siècle) se rapportant à des textes religieux ou mythologiques, fondateurs de notre culture (*La Genèse* et *Les Métamorphoses d'Ovide*). • Gérard Le Cadet, Adapt Éditions, décembre 2007, cahier d'illustrations couleur, 150 pages, 20 euros.

Pour mieux comprendre : Dans la collection Vie, santé, évolutionS

L'évolution du vivant : Un enseignement à risque ?
L'évolution du vivant est devenue le paradigme central de la biologie et oriente aussi l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Cet ouvrage collectif analyse la réalité de cet enseignement aujourd'hui, la nature des obstacles didactiques ou socioculturels, afin d'aider les professeurs dans leur tâche ou les étudiants à mieux assimiler la biologie contemporaine.

Un ouvrage indispensable à l'heure où des croyances voudraient faire reculer l'enseignement scientifique.

• Maryline Coquidé et Stéphane Tirard, dir. avec une postface de Jean Gayon, coll. Vie, santé, évolutionS, Coéd. Adapt-Vuibert, 25 euros. N'hésitez pas à consulter notre site : www.adapt.snes.edu vous y trouverez notamment un descriptif de ces ouvrages (et de tous ceux qui figurent à notre catalogue) et vous pourrez les commander en ligne...

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site : www.adapt.snes.edu

Publicité

Rencontres CASDEN

ÊTES-VOUS PRÊT À CE QUE LA CASDEN VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?

Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

Pour en savoir plus, contactez :

- La Délégation Départementale CASDEN de votre choix (coordonnées sur www.casden.fr)
- L'Agence Banque Populaire la plus proche (coordonnées sur www.banquepopulaire.fr)
- CASDEN Direct au 0 526 824 400 - Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30
- www.casden.fr



Publicités



L'Association Athéna spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen.

Retrouver tous nos voyages sur www.athena-voyages.com

Paris, modes | 204 - info de voyages 48250 Athéna-Cen-Élevé
48 004 78 16 00 - Fax 04 78 16 04 45
e-mail : contact@athena-voyages.com

ECOTOURS
TOURISME DURABLE & SOLIDAIRE
EN AMÉRIQUE LATINE

Catalogue gratuit sur demande Tél : 01 34 01 23 00
Email : contact@ecotours.fr
Découvrez nos destinations sur www.ecotours.fr



L'Université Syndicaliste n° 684 du 19 septembre 2009, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Serge Chatelain (serge.chatelain@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr. Publicités : MAIF (p. 2) ; Casden (p. 8) ; Athéna (p. 8) ; Ecotours (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : *Courrier de S1* n° 2 + hors-série : *Pour un lycée démocratique* + 8 pages CO-Psy. Ce numéro comporte trois encarts : *ADL partner* (aux adhérents de France métropolitaine), *Le Monde diplomatique* et *Sciences humaines*.